Jeudi 24 septembre 2026

Communiqué de presse – Cellule d'expertise sur le risque d'incendie en milieu naturel

La Cellule d'expertise sur le risque incendie en milieu naturel, regroupant les différents interlocuteurs du secteur en Wallonie, s'est réunie ce jeudi 24 septembre sous l'égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) en vue d'évaluer le risque actuel, de formuler des recommandations aux autorités compétentes et d'acter des mesures de prévention prises par les gestionnaires régionaux et locaux.

1. Situation météorologique (IRM)

Une crête de hautes pressions s'étend de la péninsule ibérique en direction de la mer du nord et traverse nos régions ce vendredi pour se positionner sur l'Allemagne à partie de samedi. Cette crête conditionne un temps sec. Les dernières précipitations remontent à dimanche dernier (20 septembre) et il n'y aura pas de précipitations attendues d'ici mardi prochain. Le temps sec persisterait également pour une partie du reste de la semaine prochaine. Seules quelques précipitations pourraient se produire en Flandre samedi ainsi que dimanche soir et lundi mais en de faibles quantités. Ces précipitations seraient donc essentiellement localisées sur l'ouest de notre pays.

Quant aux températures, elles augmenteront dans les prochains jours pour atteindre localement les 29 degrés mardi prochain.

Le vent est faible aujourd'hui de secteur nord à nord-ouest et ne gagnera pas en force dans les prochains jours (max. 2 à 3 Beaufort). Pour le début de semaine prochaine, le vent sera plus marqué et d'orientation de sud-est.

2. Situation au niveau du risque (DNF)

Le risque d'incendie augmentera à partir de samedi et avec un pic mardi prochain. Les milieux ouverts connaitront un niveau de risque modéré dès ce samedi 26 septembre avec un passage à un niveau élevé pour mardi prochain. L'état de sécheresse de la végétation vivante reste encore bien marqué. L'accumulation de feuilles mortes accroît également les facteurs de départ de feux.

3. Mesures et recommandations

Les arrêtés pris par les Gouverneurs de provinces pour des mesures de prévention ou des restrictions pour des feux ont été abrogés. La fin d'un arrêté ne signifie pas que le risque d'incendie est écarté. Les zones de secours font encore état de départs de feux, ces derniers jours, à la suite d'actes d'imprudence. C'est pourquoi il convient de rappeler à la population de maintenir les bons réflexes et de respecter les règles de prudence.

Service public de Wallonie | SPW Secrétariat général

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secretariat.crise@spw.wallonie.be

Wallonie service public SPW

CORTEX

Un point d'attention particulier à cette période de l'année concerne la chasse qui va bientôt reprendre (avec notamment le début des battues dès le 1er octobre). Les professionnels de la forêt, les gestionnaires de territoires de chasse et l'ensemble des intervenants en milieu naturel sont dès lors invités à faire preuve de la plus grande vigilance.

Pour les **travaux sylvicoles ou les activités cynégétiques**, il est recommandé de :

- reporter, lorsque cela est possible, les opérations les plus à risque durant cette période où le risque sera modéré à élevé ;
- vérifier l'état des engins et matériels (échappement, circuits électriques, fuites de carburant ou d'huile, accumulation de poussières et de débris végétaux) ;
- de s'équiper de moyens d'extinction adaptés et immédiatement accessibles ;
- d'éviter le stationnement des véhicules et engins sur les herbes sèches, les rémanents ou toute autre végétation susceptible de s'enflammer au contact d'éléments chauds ;
- suspendre tout feu de convivialité lié aux activités cynégétiques ;
- de rappeler systématiquement les consignes de prévention incendie lors du briefing des participants à une chasse.

Et, par ailleurs, de respecter les mesures suivantes :

- Ne pas allumer un feu, ni porter du feu (ce qui implique : cigarette, torche, brasero, matériel produisant une flamme, etc.) en forêt ;
- Ne pas fumer en forêt ;
- Ne pas jeter au sol des mégots de cigarette (et notamment par la fenêtre de sa voiture) ;
- Éviter de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- S'abstenir de brûler ses déchets verts ;
- Être très vigilant avec les barbecues sur le domaine privé : les placer loin de toute végétation inflammable et prévoir un moyen d'extinction ;
- Être très vigilant en matière de barbecue (ou tout autre dispositif de cuisson), de feux d'artifice, de brûlage de déchets verts ou d'utilisation d'outils pouvant provoquer des étincelles ou de la chaleur (tels que les désherbeurs thermiques).

Si vous êtes témoin d'un incendie de forêt ou de broussailles, restez calmes et suivez les recommandations suivantes :

1. Alertez les secours en appelant le 112. Donnez votre position avec des repères précis (chemins, parkings, tours de guet, etc.) ;
2. Éloignez-vous en suivant les chemins existants. Ne prenez aucun risque et suivez les consignes des pompiers ou des agents forestiers ;
3. Prévenez les personnes susceptibles d'être en danger.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- L'actualité sur le risque d'incendie (mise à jour avec les mesures, recommandations, arrêtés)
- La page web consacrée aux Feux de forêt

Service public de Wallonie | SPW Secrétariat général

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secretariat.crise@spw.wallonie.be

- FAQ Prévention incendies en forêt
- Affiche_incendies_wallonie_web.pdf et Dépliant incendies wallonie (à noter que les affiches et dépliants sont aussi disponibles en allemand et en néerlandais) ;
- L'actualité du site Agriculture avec les conseils pour les travaux agricoles ;
- Sans oublier les sites communaux et les panneaux d'information installés aux zones sensibles.

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) poursuivra le monitoring de la situation pour évaluer l'évolution du risque d'incendie. Une prochaine réunion aura lieu le 28 septembre à 13h30 pour réévaluer le niveau de risque. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise risque incendie
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE

Service public de Wallonie | SPW Secrétariat général

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secretariat.crise@spw.wallonie.be